



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ



La Déléguée Territoriale

Monsieur le Maire
Mairie de Saint Pierre de Chandieu
5/7 rue Emile Vernay - BP 4
69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Dossier suivi par : Christelle FRATY

Tél. : 03.85.21.96.53

Mail : c.sirof-fraty@inao.gouv.fr

Mâcon, le 10 juillet 2018

N/Réf : CM/ND/CF-18-357

Objet : Elaboration du PLU de la commune de Saint Pierre de Chandieu

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 20 juin 2018, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de PLU de la commune de Saint Pierre de Chandieu.

La commune de Saint Pierre de Chandieu n'est située dans aucune aire géographique d'Appellation d'Origine Protégée (AOP). Elle appartient à l'aire de production de l'Indication Géographique Protégée (IGP) "Emmental français Est Central".

Conformément à la réglementation, l'INAO n'a pas d'avis formel à donner considérant que le territoire de la commune de Saint Pierre de Chandieu n'est inclus dans aucune aire d'Appellation d'Origine Protégée (AOP).

Néanmoins, après une étude attentive du dossier veuillez trouver ci-après les contributions de l'INAO:

Le bourg de Saint Pierre de Chandieu est caractérisé par un étalement urbain important. Une forte pression urbaine s'exerce sur la commune. En 2017, l'urbanisation représente 318,5 hectares, soit 10,9 % du territoire communal.

En 2010, la SAU de Saint Pierre de Chandieu représente 1525 hectares, soit 52 % du territoire communal. L'activité agricole est importante mais elle a souffert de l'urbanisation et elle va être impactée par les grands projets de territoire.

En effet, le projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), partie Nord, va avoir un effet perturbateur sur l'activité agricole de Saint Pierre de Chandieu.

Le projet CFAL Nord traverse une zone agricole dynamique et environ 51 hectares de terres agricoles seront prélevés sur la commune de Saint Pierre de Chandieu. Les parcelles impactées sont exclusivement des productions céréalières.

Les besoins estimés en foncier pour l'habitat correspondent à 7,5 hectares d'espaces agricoles ou naturels. Il est primordial de privilégier les dents creuses et de limiter l'extension du tissu urbain afin de préserver les espaces agricoles.

Le PADD de Saint Pierre de Chandieu réaffirme la volonté de la commune de contenir l'étalement urbain et de maintenir au maximum l'urbanisation dans ses emprises actuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,
Christèle MERCIER

INAO - Délégation Territoriale Centre-Est
SITE DE MACON
37 Boulevard Henri Dunant - CS 80140
71040 MACON Cedex
TEL : 03 85 21 96 50 / TELECOPIE : 03 85 21 96 51
www.inao.gouv.fr
INAO-MACON@inao.gouv.fr

